

Partenariat canadien pour une agriculture durable

Compétitive. Novatrice. Résiliente.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'INITIATIVE VISANT À ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DE GESTION DES CADAVRES D'ANIMAUX

AVIS – AVANT DE COMMENCER

Veillez noter ce qui suit concernant le présent formulaire de demande :

- Les termes et expressions clés figurant dans le présent document ont la même signification que dans les lignes directrices de l'Initiative visant à accroître la capacité de gestion des cadavres d'animaux.

Le but de l'Initiative visant à accroître la capacité de gestion des cadavres d'animaux (l'initiative) est d'offrir une aide financière à frais partagés appuyant la gestion des cadavres d'animaux afin de répondre aux besoins immédiats et à court terme d'entreprises et de municipalités ontariennes en accroissant la capacité et en améliorant la durabilité du secteur. L'initiative de 1,5 million de dollars, financée par le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), durera deux ans, compte tenu de la disponibilité des fonds attribués à l'initiative.

Consultez les lignes directrices de l'Initiative visant à accroître la capacité de gestion des cadavres d'animaux pour vous renseigner davantage. Tous les documents sont disponibles sur le site Web de l'AAC à www.adaptcouncil.org/program/cadavresdanimaux/

Pour toute question concernant votre admissibilité ou le processus de soumission de demande, communiquez avec l'Agricultural Adaptation Council (AAC) à info@adaptcouncil.org ou au 1 800 769-3272.

Remplir ce formulaire de demande

Pour remplir ce formulaire de demande, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Téléchargez Adobe Acrobat Reader si celui-ci n'est pas déjà installé dans votre ordinateur. Pour obtenir gratuitement ce logiciel, cliquez sur [Adobe Acrobat Reader](#).

2. Sauvegardez ce formulaire de demande dans votre ordinateur avant de commencer à le remplir.
 - a. Fichier > Enregistrer sous > [donnez un nom au fichier] > Enregistrer.
 - b. Ne remplissez pas ce formulaire dans votre fenêtre de navigation.
3. Ouvrez le fichier à partir de votre ordinateur.
 - a. Assurez-vous que le fichier s'ouvre dans Adobe Acrobat Reader.
 - b. Vous pouvez remplir ce formulaire de demande au moment qui vous convient.
N'oubliez pas d'enregistrer (sauvegarder) votre fichier de temps à autre.
 - c. Une fois le formulaire de demande rempli, enregistrez le fichier.
4. Envoyez par courriel sous forme de pièce jointe le formulaire de demande PDF rempli à info@adaptcouncil.org.
 - a. N'envoyez pas le formulaire de demande ou tout autre renseignement avec Adobe Cloud.

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME DU DEMANDEUR

1. Nom et coordonnées de l'entreprise ou de l'organisme

Nom commercial de l'entreprise ou de l'organisme (nom sous lequel les activités sont exercées)

Dénomination sociale ou nom légal de l'entreprise ou de l'organisme (nom sous lequel l'inscription a été faite)

Même que le nom commercial, ou :

Adresse postale de l'entreprise ou de l'organisme :

Adresse

Ville

Code postal

Municipalité

Comté

Adresse du site Web

Personne-ressource pour le projet au sein de l'entreprise ou de l'organisme

Prénom

Nom de famille

Titre du poste

Courriel

N° de téléphone

Signataire pour l'entreprise ou l'organisme

Même personne que la personne-ressource susmentionnée, ou :

Prénom

Nom de famille

Titre du poste

Courriel

N° de téléphone

2. Numéro d'entreprise – Agence du revenu du Canada

Le numéro d'entreprise (NE) est le numéro d'identification de neuf chiffres utilisé au Canada par les demandeurs pour inscrire des comptes de programmes auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Le numéro de compte d'un programme comporte trois parties : le NE, les deux lettres identifiant le programme et un numéro de référence à quatre chiffres.

3. Les Producteurs seulement : Numéro d'inscription des entreprises agricoles (NIEA) (Les entreprises agricoles qui gagnent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus (aux fins de l'impôt sur le revenu) sont tenues par la loi d'enregistrer leur entreprise agricole auprès d'AgriCorp)

Si vous n'avez pas de NIEA, veuillez sélectionner l'une des cases suivantes et joindre une copie de la documentation correspondante à votre formulaire de demande, soit :

Une ordonnance du Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales vous dispensant d'avoir un FBRN

Une lettre du Programme d'agriculture indienne de l'Ontario

Une exemption de la condition d'admissibilité relative au revenu, reçue d'AgriCorp, dans le cadre du Programme d'imposition foncière des biens agricoles

Nouveau Producteur

4. Type de propriété

Structure déclarée pour l'entreprise ou l'organisme auprès de l'ARC

5. Type de demandeur

L'entreprise/l'organisme présente une demande en tant que : (voir les lignes directrices de l'initiative pour plus de détails)

Producteur

Producteur

Fournisseurs de services

Fournisseur de services de cadavres d'animaux existant

Fournisseur de services de cadavres d'animaux nouveau

Exploitation commerciale ayant besoin de services de cadavres d'animaux -
Établissements de transformation des viandes
Exploitation commerciale ayant besoin de services de cadavres d'animaux - Encans de
bétail

Waste Management of Canada Corporation

Gouvernement

Municipalité de palier inférieur ou de palier supérieur dans une structure à deux paliers
ou municipalité à palier unique ayant (ou établissant) un site d'élimination des déchets

Association de producteurs

Organismes de producteurs d'animaux vivants, de produits de viande rouge et d'autres
produits animaux
Organismes agricole agréés
Fédérations agricoles de comté

Êtes-vous un ramasseur de cadavres d'animaux titulaire d'un permis?

Si oui, année d'obtention du permis :

Si oui, j'atteste que je suis titulaire d'un permis et que mon entreprise se conforme
aux exigences suivantes : Exigences de la loi liées aux cadavres d'animaux,
Exigences de la loi liées à l'environnement, Exigences de la loi liées à la main-
d'œuvre, Exigences de la loi liées aux taxes, Toutes les autres exigences de la loi, à
tous les égards

6. Revenu brut de l'entreprise ou de l'organisme

Moins de 10 000 \$	10 000 \$ à 24 999 \$	25 000 \$ à 49 999 \$
50 000 \$ à 99 000 \$	100 000 \$ à 249 000 \$	250 000 \$ à 499 999 \$
500 000 \$ à 999 999 \$	1 M\$ à 1,99 M\$	2 M\$ à 4,99 M\$
5 M\$ à 9,99 M\$	10 M\$ à 49,99 M\$	50 M\$ à 99,99 M\$
100 M\$ à 199 M\$	200 M\$ et plus	Organisme sans but lucratif

7. Employés

Nombre d'employés actuels à temps plein dans l'entreprise/l'organisme
(30 heures ou plus/semaine)

Nombre d'employés actuels à temps partiel dans l'entreprise/l'organisme
(moins de 30 heures/semaine)

Nombre d'employés temporaires/saisonniers actuels de
l'entreprise/l'organisme

8. Pour les producteurs seulement - D'acres

Nombre total d'acres de cultures ou de pâturages appartenant au demandeur

Nombre total d'acres appartenant pour autres choses

Nombre total d'acres loués par le demandeur

Nombre total d'acres irrigués

9. Code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Entrez le code qui décrit le mieux l'entreprise ou l'organisme du demandeur. Consultez [le site Web de Statistique Canada](#) pour trouver le code SCIAN à 5 chiffres.

10. Vue d'ensemble de l'entreprise ou de l'organisme – Brève explication relativement à l'entreprise ou à l'organisme du demandeur, par exemple depuis combien de temps l'entreprise ou l'organisme exerce des activités et une description des produits ou services offerts. Précisez votre participation/expérience dans le ramassage des cadavres d'animaux en Ontario. (150 mots au maximum)

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

11. Titre du projet (10 mots au maximum)

12. Emplacement du projet

Identique à l'adresse postale de l'entreprise ou de l'organisme, ou :

Adresse

Ville

Code postal

Municipalité

Comté

13. Pour les producteurs et transformateurs de viande seulement – Numéro d'identification de l'exploitation (NIE) pour l'emplacement du projet

Veillez indiquer votre NIE pour l'emplacement où sera réalisé le projet proposé. Pour obtenir un NIE valide ou pour mettre à jour les renseignements déjà fournis pour un NIE, veuillez consulter le Registre provincial des exploitations ou composer le 1 888 247-4999.

ON

14. Code SCIAN du projet

Le code SCIAN suivant sera utilisé pour tous les projets dans le cadre de cette initiative :

15. Quelle est l'activité principale du projet proposé? (voir les lignes directrices pour plus de détails)

Activités de planification et d'évaluation pour déterminer les options de capacité et de planification d'urgence pour les activités autorisées en vertu du Règl. de l'Ont. 105/09 et pour les municipalités

Achat, rénovation ou modification d'équipement pour transporter, entreposer ou ramasser des cadavres d'animaux

Rénovation ou modification d'un site pour aménager des stations de transfert, des installations d'équarrissage, des installations de récupération et des installations de compostage

Activités de construction ou de modification visant à accroître la capacité d'élimination de cadavres d'animaux

16. Résumé du projet – Fournissez un résumé d'une ou deux phrases du projet proposé (30 mots au maximum)

17. Description du projet – Décrivez ce que vous faites et les raisons pour lesquelles un financement est requis. Indiquez les possibilités, les défis ou les enjeux liés au projet proposé. Ceux-ci doivent correspondre aux Partie 6 Dépenses et activités admissibles et sources de financement. (500 mots au maximum)

PARTIE 3 : INFORMATIONS SUR LA PLANIFICATION D'ENTREPRISE

18. Ressources et compétences – Décrivez les ressources, l'expérience, les compétences et les connaissances utiles dans votre entreprise ou organisme pour soutenir la mise en œuvre du projet proposé. (300 mots au maximum)

19. Répercussions et avantages du projet – Décrivez comment le projet aura des répercussions et avantages importants pour la gestion des cadavres d'animaux en Ontario afin de répondre aux besoins immédiats et à court terme en matière de capacité. Décrivez tout nouveau marché auquel vous aurez accès ou tout marché existant qui sera élargi à la suite du projet proposé, grâce à l'accroissement de la capacité et/ou de l'amélioration de la durabilité (comme nouvelle aire géographique en Ontario, nouveau segment de clients). (500 mots au maximum)

20. Atténuation des risques – Décrivez tout risque qui peut influencer sur le succès du projet. Expliquez comment vous prévoyez atténuer ces risques. (300 mots au maximum)

21. Exécution du projet – Décrivez toute stratégie de promotion ou activité de sensibilisation prévue pour faire connaître les résultats du projet (événements, rapports, emplacements, installations, etc.). (300 mots au maximum)

22. Échéancier de projet proposé

Date de début proposée du projet

Date de fin proposée du projet

PARTIE 4 : QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES (FACULTATIF)

La décision de répondre aux questions suivantes vous revient. Les demandeurs refusant de fournir ces renseignements pourront quand même participer à l'initiative. Les réponses aux questions n'auront aucune incidence sur l'évaluation du formulaire de demande. Lorsque les demandeurs fournissent ces renseignements, y compris en ce qui a trait à d'autres personnes, comme les membres de leur conseil d'administration, ils reconnaissent qu'ils consentent à ce que ces renseignements soient communiqués avec le gouvernement du Canada et utilisés aux fins énoncées dans l'*Avis de collecte de renseignements personnels* ci-dessous.

Avis de collecte de renseignements personnels

Si des données démographiques recueillies par l'AAC dans la **Partie 4 : Questions démographiques (facultatif)** peuvent avoir pour effet d'identifier des personnes, le renseignement en question serait considéré comme étant personnel. L'objectif de cette collecte de données est de permettre au Canada et à l'Ontario d'améliorer l'accès au Partenariat canadien pour une agriculture durable et d'éliminer les obstacles qui empêchent les groupes sous-représentés et marginalisés d'accéder aux initiatives en découlant. L'autorisation de recueillir de telles données est énoncée dans l'arrêté ministériel et les lignes directrices.

L'AAC peut recueillir le numéro d'assurance sociale (NAS) d'un bénéficiaire admissible à un paiement dans le cadre de l'initiative lorsque ce bénéficiaire est une entreprise individuelle, un partenaire dans une société en nom collectif ou un membre d'une entité non constituée en personne morale qui ne possède pas de numéro d'entreprise (NE) de l'ARC. Cette collecte est nécessaire pour faire respecter les modalités de l'initiative, notamment pour confirmer que le bénéficiaire a payé les taxes applicables sur le paiement de l'initiative, pour effectuer des vérifications et pour recouvrer tout paiement excédentaire ou toute autre dette due à l'Ontario ou au Canada avant la participation du bénéficiaire à l'initiative, comme l'exigent l'arrêté ministériel et les lignes directrices.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la collecte de tels renseignements, veuillez communiquer avec : Agricultural Adaptation Council, responsable de l'application de la confidentialité, 7382 Wellington County Road 30, Unité B, Guelph ON N1H 6J2, tél. : 1 800 769-3272.

23. Les actions de votre entreprise ou organisme sont-elles majoritairement détenues (50 % ou plus) par des personnes s'identifiant à au moins l'un des groupes suivants?

Autochtone – Premières Nations

Autochtone – Métis

Autochtone – Inuits

Autochtone – Communauté inconnue ou autre

Femmes : toutes les personnes, y compris les personnes transgenres, s'identifiant comme des femmes

Jeunes : personnes de 40 ans ou moins

Sans objet

Refus de s'identifier

24. Le conseil d'administration de votre entreprise ou organisme présente-t-il une composition diversifiée avec une représentation importante (30 % ou plus) d'un ou plusieurs des groupes suivants? (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

(Passez si votre entreprise ou organisme n'a pas de conseil d'administration.)

Personnes s'identifiant comme étant autochtones – Premières Nations

Personnes s'identifiant comme étant autochtones – Métis

Personnes s'identifiant comme étant autochtones – Inuits

Personnes s'identifiant comme étant autochtones – Communauté inconnue ou autre

Femmes : toutes les personnes, y compris les personnes transgenres, s'identifiant comme des femmes

Jeunes : personnes de 40 ans ou moins

Sans objet

Refus de s'identifier

25. Sélectionnez tout groupe parmi les suivants qui bénéficiera directement des activités du projet. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

Personnes s'identifiant comme étant autochtones – Premières Nations

Personnes s'identifiant comme étant autochtones – Métis

Personnes s'identifiant comme étant autochtones – Inuits

Personnes s'identifiant comme étant autochtones – Communauté inconnue ou autre

Femmes : toutes les personnes, y compris les personnes transgenres, s'identifiant comme des femmes

Jeunes : personnes de 40 ans ou moins

Sans objet

Refus de s'identifier

PARTIE 5 : DÉCLARATION

Je reconnais qu'en soumettant électroniquement ce formulaire de demande de projet, j'accepte ce qui suit :

Utilisation et/ou divulgation

L'AAC peut recueillir, utiliser, conserver, divulguer, reproduire et distribuer une partie ou la totalité des documents fournis dans ou avec le présent formulaire, au sein de l'AAC, avec l'Ontario ou ses tiers autorisés, y compris d'autres ministères, aux fins compatibles avec la réception, l'évaluation et le traitement subséquent de la demande.

Pour obtenir un exemplaire de la politique de confidentialité de l'Agricultural Adaptation Council ou si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet, veuillez communiquer avec : Agricultural Adaptation Council, responsable de l'application de la confidentialité, 7382 Wellington County Road 30, Unité B, Guelph ON N1H 6J2, tél. : 1 800 769-3272.

Déclaration

Le demandeur doit être une entité juridique (personne morale) admissible à l'aide financière à frais partagés de l'initiative. La personne qui signe le formulaire de demande doit être autorisée par le demandeur à le signer en son nom et à lier ce dernier au contenu du formulaire. Cette personne sera désignée ci-après sous le terme de « vous ».

Vous devez confirmer ce qui suit sur la demande :

- Vous avez lu, vous comprenez et vous acceptez de respecter toutes les exigences de l'initiative énoncées dans les présentes lignes directrices.
- Toute l'information apparaissant dans la demande du projet est véridique, exacte et complète, au meilleur de vos connaissances.
- Vous avez divulgué dans la demande toutes les sources de financement du projet proposé, sauf les fonds fournis par le demandeur, incluant les sources et les montants provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et ces fonds ne dépassent et ne dépasseront pas 100 pour cent des dépenses admissibles totales du projet.
- Vous ne devez présentement aucune somme à la province de l'Ontario ou, si tel est le cas, vous avez joint à la demande une description du montant dû en question.
- Ni vous, ni un dirigeant, un administrateur ou un employé du demandeur (le cas échéant) n'êtes ou n'avez été titulaires d'une charge publique ou fonctionnaires de la fonction publique fédérale, ou dans le cas contraire, vous êtes en conformité avec la *Loi sur les conflits d'intérêts*, le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*, le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* et la *Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat (Canada)*, et vous continuerez de vous conformer à cette condition pendant toute la durée de l'entente de financement.

- Ni vous, ni un dirigeant, un administrateur ou un employé du demandeur (le cas échéant) n'êtes députés à la Chambre des communes ou sénateurs, ou dans le cas contraire, vous êtes tout de même autorisés par la *Loi sur le Parlement du Canada* à recevoir de l'aide financière du Canada dans le cadre de l'initiative, et vous continuerez d'être admissible à recevoir cette aide financière pendant toute la durée de l'entente de financement.
- Vous avez réalisé une évaluation environnementale si celle-ci est nécessaire pour satisfaire les exigences réglementaires pour les activités du projet.

Vous devez également confirmer ce qui suit sur la demande au nom du demandeur :

- Vous conserverez tous les dossiers relatifs à tout paiement qui a été versé au demandeur dans le cadre de l'initiative, notamment toutes les factures et preuves de paiement, pendant au moins sept (7) ans à compter de la date de réception du paiement.
- Vous consentirez à ce que l'AAC, l'Ontario et le Canada publient des renseignements sur le bénéficiaire et le projet, y compris le nom du bénéficiaire, le montant de l'aide financière approuvée pour le bénéficiaire dans le cadre de l'initiative, le montant que le bénéficiaire a reçu et la description du projet.

Vous devez également reconnaître et accepter ce qui suit au nom du demandeur :

- L'initiative est un programme discrétionnaire et sans engagement. La soumission d'une demande ne garantit pas nécessairement l'octroi de fonds. Des fonds ne seront versés que si l'Ontario reçoit tous les crédits nécessaires de l'Assemblée législative de l'Ontario et tous les montants nécessaires du Canada, que l'administrateur de programme au nom de l'Ontario reçoit tous les fonds appropriés de l'Ontario et que le demandeur ainsi que son projet (y compris toutes les activités) respectent toutes les conditions d'admissibilité, y compris les critères d'activités admissibles, les critères de dépenses admissibles et toutes les conditions du Partenariat.
- L'initiative peut prendre fin en tout temps et sans préavis. Si l'initiative prend fin, les dispositions suivantes s'appliqueront : un avis sera placé sur le site Web qui héberge les lignes directrices, indiquant la date à laquelle l'initiative prend fin; les dépenses pour lesquelles une demande de remboursement est présentée : (1) avant le jour où l'initiative prend fin, seront payées si elles sont admissibles; (2) après le jour où l'initiative prend fin, ne seront pas payées.
- S'il est déterminé que le demandeur a reçu un paiement auquel il n'était pas admissible, à la suite d'une erreur administrative ou autre, le demandeur remboursera la totalité des paiements qu'il n'avait pas le droit de recevoir – y compris tout surplus, tel que déterminé.
- Tout paiement qui a été versé au demandeur pourra être recouvré ou déduit de la dette préexistante qu'a le demandeur envers la Couronne du Chef de l'Ontario ou du Canada.
- Le Canada, l'Ontario ou l'AAC, y compris leurs ministres, administrateurs, dirigeants, mandataires, employés ou représentants respectifs (le cas échéant), ne seront pas tenus responsables des pertes ou dommages subis, quels qu'ils soient ou quelles qu'en soient les circonstances, notamment les pertes ou dommages découlant de tout avis,

opinion, représentation, garantie ou communication d'information dans le cadre du Partenariat.

- L'Ontario ou l'AAC au nom de l'Ontario pourrait divulguer les renseignements fournis dans le cadre de l'initiative pour vérifier si le demandeur respecte les conditions d'autres initiatives de financement fédérales ou provinciales gérées par l'Ontario ou par l'administrateur d'un autre programme au nom de l'Ontario afin de confirmer les renseignements fournis, de vérifier l'admissibilité du demandeur et de s'assurer qu'il n'y a pas de double financement.
- Il sera demandé au demandeur de fournir certains renseignements d'ordre démographique, par exemple si des personnes autochtones, des femmes ou des jeunes (c'est-à-dire âgés de 40 ans ou moins) détiennent des droits de propriété relativement à son projet. La communication de tels renseignements est volontaire. S'il refuse de fournir ces renseignements, le demandeur pourra quand même participer à l'initiative. Les réponses aux questions n'auront aucune incidence sur l'évaluation de la demande. Un demandeur peut retirer son consentement en tout temps, et le ministère ne communiquera pas les renseignements d'ordre démographique après le retrait du consentement.
- Les renseignements fournis pour l'initiative pourraient, à l'exception du numéro d'assurance sociale, être divulgués en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (Ontario), de la *Loi sur l'accès à l'information* (Canada).
- Tout demandeur ayant un comportement abusif envers un membre du personnel de l'AAC chargé de l'administration de l'initiative recevra un avertissement écrit de la part de l'AAC concernant sa conduite. Si le demandeur persiste dans son comportement abusif, il perdra son droit de participer à l'initiative ou verra son admissibilité à y participer révoquée.
- Les droits et obligations en vertu de l'initiative sont régis par les lois de l'Ontario et les lois fédérales du Canada en vigueur.
- Les tribunaux de l'Ontario ont compétence exclusive quant à tout litige découlant de l'initiative.

Vous devez également consentir à ce qui suit au nom du demandeur :

- Consentir à fournir en temps opportun des renseignements exacts et complets, y compris des documents justificatifs, à l'AAC et à aviser l'AAC dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent l'éventualité où ces renseignements auraient été modifiés.
- Consentir à fournir au Canada, à l'Ontario et à l'AAC, de même qu'à leurs représentants autorisés, tout renseignement ou l'accès à une personne, à un lieu ou à une chose le plus tôt possible après toute demande, vérification sur place ou audit.
- Obtempérer et fournir une aide raisonnable à l'AAC, l'Ontario ou le Canada, ou leurs délégués, après avoir reçu un préavis d'au moins 24 heures, pour vérifier la situation d'un demandeur concernant l'initiative.
- Obtempérer en cas d'examen par l'Ontario de renseignements relatifs à d'autres initiatives et programmes offerts par ou pour l'Ontario auxquels le demandeur est inscrit ou à l'égard desquels il a présenté une demande.
- Consentir à l'utilisation du nom et des coordonnées du demandeur par le Canada, l'Ontario et/ou l'AAC pour communiquer avec le demandeur afin d'évaluer l'efficacité et

l'efficacité de l'initiative ou de tout autre programme du PCA durable, ou à toute autre fin similaire.

- En cas de conflit entre toute disposition des lignes directrices et de l'arrêté ministériel, l'arrêté ministériel l'emportera.
- L'AAC peut modifier les lignes directrices en tout temps sans préavis. Toute modification des lignes directrices sera affichée sur le même site Web où les lignes directrices avaient été affichées à l'origine. Toute modification des lignes directrices n'aura pas un effet rétroactif.
- L'autorité de l'initiative provient du PCA durable et de l'arrêté ministériel.

Sauf erreurs et omissions.

Avis de non-responsabilité

L'Ontario et l'Agricultural Adaptation Council ne seront pas tenus responsables de dommages (y compris les dommages dus à des pertes de données, des pertes de revenus ou l'incapacité d'atteindre des objectifs) subis, quelles qu'en soient les circonstances, qui sont reliés aux activités envisagées dans le cadre du projet, même si l'Ontario ou l'Agricultural Adaptation Council a été avisé de la possibilité de tels dommages.

Le demandeur déclare par la présente que l'information apparaissant dans cette demande, y compris les représentations et garanties indiquées à la Partie 5, est exacte et complète, au meilleur de ses connaissances.

Nom du demandeur ou de son agent autorisé

Titre

Courriel

N° de téléphone

Date (JJ/MM/AAAA)

SOUSSION DE LA DEMANDE

Sauvegardez le formulaire de demande rempli et vérifiez tous les champs avant de l'envoyer par courriel avec la documentation à l'appui à info@adaptcouncil.org. Les demandes soumises qui ont de l'information manquante seront considérées incomplètes.

Partie 6 Dépenses et activités admissibles et sources de financement dans Excel

J'ai joint des devis de tiers fournissant des biens et services au demandeur.

La soumission du formulaire de demande du projet par l'auteur de la demande n'impose aucune obligation à l'Agricultural Adaptation Council de fournir une aide financière à l'auteur de la demande pour le projet proposé dans ce formulaire.

Le formulaire de demande remplis ainsi que toute la documentation à l'appui doivent être soumis par courriel du demandeur ou de son agent autorise à info@adaptcouncil.org.

Ce programme d'aide financière à frais partagés est offert dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) – un investissement de 3,5 milliards de dollars réparti sur cinq ans (2023-2028) des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à renforcer la concurrence, l'innovation et la résilience du secteur agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels.

